



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 70874

Texte de la question

M. Gérard Hamel attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les préoccupations exprimées par l'Association des paralysés de France. Cette association s'alarme en effet des conséquences de l'actuelle rédaction des décrets d'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle redoute notamment que le projet de décret sur les ressources soit contraire aux engagements pris par le Gouvernement lors des derniers débats parlementaires. Il lui demande donc de bien vouloir l'éclairer sur ce point et lui faire part de ses intentions en l'espèce, et plus précisément sur la création d'un revenu d'existence pour les personnes en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70874

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7330